

Sujet	Page	Date d'entrée en vigueur
6.1 Examen des dispositions relatives au transport	1 de 1	March 2009

Politique

Le STS veillera à organiser le transport des élèves conformément à ses politiques et procédures standards en vue d'assurer la cohérence et l'équité du service. Si un parent, une tutrice ou un tuteur n'est pas persuadé que les dispositions de transport de son enfant sont conformes à ces politiques et modalités, elle ou il peut demander une révision de ces dispositions pour une raison valable et non à des fins de commodité ou de préférences personnelles.

Modalités

Le formulaire intitulé « **Demande d'examen des dispositions relatives au transport** » (Form 6.1A) est disponible auprès des écoles ou sur le site www.mybigyellowbus.ca (www.monbusjaune.ca). Un parent, une tutrice ou un tuteur peut obtenir un tel formulaire auprès de l'école de son enfant ou l'obtenir en ligne. Le formulaire dûment rempli doit être retourné à l'école à des fins de soumission, et le parent, la tutrice ou le tuteur doit se rappeler que l'école refusera ce formulaire si le motif de la demande d'examen va à l'encontre des politiques et modalités du STS (c.-à-d. vise l'obtention de services de transport spécial ou particulier). La demande sera étudiée par le Comité d'examen et une décision sera prise. Ce dernier répondra par écrit au parent, à la tutrice ou au tuteur. La décision du Comité d'examen est sans appel.